

Document de clôture de la post-concertation du projet d'extension du Parc 2 Walt Disney Studios

***Fatima Ouassak, garante post-concertation CNDP
Juillet 2019***

Comme Sylvie Haudebourg et moi-même l'avions déjà signalé dans notre bilan de la concertation préalable (terminée en janvier 2019), le projet d'extension du Parc 2 Disney était déjà très avancé dans ses études au moment de la concertation, et cette dernière arrivait tard dans le processus décisionnel.

Etant donné que les premiers travaux ont commencé tout de suite après la fin de la concertation préalable (dès mars 2019), et que l'enquête publique a commencé dès juin 2019, il n'y a pas eu de « post-concertation » à proprement parler.

Les MO ont souhaité, à juste titre, que notre première (et finalement dernière) réunion post-concertation ait lieu le 11 juin, après que le comité de suivi réunissant les représentants de l'Etat, de la région IDF, du Département, de Val d'Europe Agglomération et de ses communes membres, de l'EPA France et d'Euro Disney, ait eu lieu (en avril 2019).

L'enquête publique (une seule pour l'ensemble du projet) devait démarrer quelques jours après notre réunion, lors de laquelle j'ai, pour l'essentiel, clôturé avec les MO le dossier de concertation.

Je précise que les MO ont tout de même rédigé, à ma demande, une note dans laquelle ils font état de la mise en œuvre de leurs engagements.

Note dont je reproduis ici les éléments importants.

Éléments extraits du document remis à la garante par les MO

Liste établie par les MO concernant la mise en œuvre de leurs engagements

Extraits :

En considération des engagements pris par les maîtres d'ouvrage, il est dressé ci-dessous un état de leur mise en œuvre:

N°1 Afin de poursuivre la communication engagée autour du projet d'extension du Parc 2 Walt Disney Studios:

- Le site internet dédié à la consultation a été conservé comme outil d'information du public;
- La concertation a continué avec les collectivités publiques dans le cadre d'un comité de suivi qui s'est tenu en avril 2019

N°2 Dans une optique de préservation de la qualité de vie à Val d'Europe, le merlon paysager, conçu pour éviter et réduire les nuisances sonores potentielles liées au chantier du projet d'extension et à l'exploitation du Parc a fait l'objet d'études complémentaires pour confirmer son dimensionnement; consécutivement à ces études, un dimensionnement à 9 mètres a été validé.

N°3 En ce qui concerne les pistes cyclables, le réseau existant ou en voie de réalisation a été dimensionné pour favoriser les déplacements doux sur l'ensemble du territoire. Il sera pris en charge par les maîtres d'ouvrage avec une recherche de subventions.

N°4 Afin de maximiser l'impact économique et social du projet pour le territoire, les maîtres d'ouvrages étudient la possibilité de consolider et prolonger après 2020 les accords existants en matière d'emploi et d'inclusion avec le Conseil départemental et Pôle Emploi. La fin de l'année

2019 et le début de l'année 2020 seront mis à profit pour initier les discussions permettant la mise en place d'un tel partenariat.

N°5 Dans l'optique de minimiser les nuisances pour les riverains en phase chantier, les maitres d'ouvrage confirment:

- a. La mise en place de circulations chantiers limitant l'impact sur les quartiers urbains situés à proximité immédiate des extensions des Walt Disney Studios,
- b. Qu'ils veilleront au respect des règles imposées aux entreprises prestataires (itinéraire de chantier ...) conformément au Cahier des Charges des Prescriptions Générales applicables au territoire de l'EPA FRANCE,
- c. Qu'en phase de travaux préparatoires au chantier, une information a été régulièrement diffusée aux riverains en mars et mai 2019

Ces campagnes d'information continueront lors du lancement des travaux concernant le projet d'extensions des Walt Disney Studios.

N°6 Concernant la desserte du territoire par les transports en commun, les maitres d'ouvrages participeront aux travaux du comité de pôle élargi du Pôle gare de Chessy. Ils contribueront à l'émergence du volet sud de ce pôle en vue de faciliter les déplacements pendulaires des habitants du territoire et plus largement des usagers de ce pôle.

N°7 Afin d'accompagner la réalisation des extensions des Walt Disney Studios, les maitres d'ouvrage du projet se sont rapprochés des différents maîtres d'ouvrage et financeurs concernés pour permettre la réalisation des infrastructures complémentaires. La mobilisation des maîtres d'ouvrage du projet a permis d'obtenir des résultats significatifs pour la confirmation du financement et de la réalisation des infrastructures identifiés dans le plan ci-dessous (à l'exception de la gare TGV au sujet de laquelle les discussions sont toujours en cours). Ces confirmations ont été actés lors du Comité de suivi réunissant les représentants de l'Etat, de la région IDF, du Département, de Val d'Europe Agglomération et de ses communes membres, de l'EPA France et d'Euro Disney.

L'information des habitants sera réalisée en concertation avec les services de l'Etat et des collectivités locales. Elle aura notamment pour objet de viser les calendriers de réalisation des différents travaux et la gestion de leur impact sur l'ensemble du territoire.

Il est à noter que la mise en œuvre de l'ensemble des engagements se poursuivra pendant toute la durée du chantier, et même au-delà si nécessaire.